Rapport à monsieur le Premier ministre sur la politique de prévention de la délinquance

Jean-Marie Bockel, sénateur du Haut-Rhin

juillet 2011

Lettre de mission du Premier ministre du 14 janvier 2011

Le Premier Ministre

46 / 11 / SG

Paris, le 14 JAN. 2011

Monsieur le Sénateur,

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a permis de mettre en place de nouveaux outils.

A la demande du Président de la République, j'ai arrêté un plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes le 29 octobre 2009 afin de mettre en œuvre de manière effective et efficace les dispositions de cette loi.

Même si nombre de maires se sont emparés de ces nouveaux outils, la mise en œuvre de la loi et de ce plan réclame une impulsion nouvelle.

Votre expérience gouvernementale, le rapport que vous avez établi sur la prévention de la délinquance juvénile à la demande du Président de la République et l'action que vous avez menée en tant que maire d'une grande ville me conduisent, en accord avec Monsieur le Président de la République, à vous confier cette mission pour une durée de six mois.

Dans le cadre de cette mission, vous prendrez les contacts nécessaires avec les acteurs de la prévention afin de mieux les associer à la relance de cette politique; vous pourrez également établir les contacts nécessaires avec les auteurs d'expériences étrangères réussies. Votre expérience sera utile pour dynamiser le partenariat entre les maires, qui sont au centre du dispositif, l'Etat et les autres acteurs publics et privés. Vous me proposerez, ainsi qu'au Président de la République, les initiatives de nature à donner une meilleure visibilité aux actions entreprises et surtout aux réussites locales de la prévention en vue de leur diffusion et de la stimulation des échanges d'expériences.

Monsieur Jean-Marie BOCKEL
Ancien ministre
Sénateur du Haut-Rhin
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Vous pourrez vous appuyer sur l'expertise du secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance dirigé par Didier Chabrol, inspecteur général de l'administration. Ce service pourra notamment organiser et suivre la réalisation de travaux interministériels utiles à la bonne fin de la mission.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 297 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

François FILLON

Rapport de mission parlementaire

SOMMAIRE

Introduction.....p.9

1. **Une politique publique clarifiée**.....p.15

2. **Les clés de la réussite**.....p.19

2.1. L'importance d'une stratégie.....p.23

2.2. La dynamique des partenariats.....p.27

2.3. La pertinence des territoires.....p.30

2.4. Une visibilité croissante des dispositifs de prévention.....p.33

3. **La mobilisation des acteurs**.....p.35

3.1. La relance permanente des services de l'Etat.....p.37
3.1.1. Les services de la préfecture et de sécurité intérieure..... ....p.37
3.1.2. Le parquet et la justice des enfants.....p.38
3.1.3. L'inspection d'académie.....p.39

3.2. L'indispensable réévaluation du rôle des conseils généraux.....p.40

3.3. Le conseil régional et la formation professionnelle des acteurs sociaux.....p.42

3.4. La promotion de l'intercommunalité.....p.42

3.5. L'évaluation des politiques de prévention.....p.43

3.6. Le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance.....p.45
3.6.1. Les conditions de l'intervention du FIPD.....p.45
3.6.2. Les moyens du FIPD.....p.46

3.7. Le secrétariat général du CIPD : instance d'évaluation et de communication.....p.47

4. **L'extension du concept de prévention**.....p.49

Conclusion générale.....p.57

Recommandations.....p.61

Annexes.....p.65